

**2008/871 - Lyon 9e - Convention d'occupation temporaire consentie par la SACVL au profit de la Ville de Lyon dans le cadre de l'aménagement d'une prairie provisoire contiguë au jardin promenade de l'îlot Roquette - N° EI 09335** (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 03/11/2008, p. 2011)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, les deux dossiers n<sup>os</sup> 870 et 871, l'un pour une convention d'occupation temporaire consentie par la Communauté urbaine de Lyon au profit de la Ville de Lyon dans le cadre de l'aménagement du jardin promenade de l'îlot Roquette, et le deuxième concernant une convention d'occupation temporaire consentie par la SACVL au profit de la Ville de Lyon dans le cadre de l'aménagement d'une prairie provisoire contiguë au jardin promenade de l'îlot Roquette, Monsieur le Maire, il y a une intervention du Groupe Ensemble pour Lyon.

Mme REYNAUD Blandine : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à travers les questions écrites du 9<sup>e</sup> arrondissement nous avons évoqué tout à l'heure l'importance des liaisons vertes et des espaces verts dans des endroits très urbanisés comme peuvent l'être justement les alentours de l'îlot Roquette. Ces deux rapports sont à relier avec un troisième qui sera présenté tout à l'heure au cours de ce Conseil, celui qui traite de l'aménagement d'un jardin-promenade sur l'îlot Roquette.

Je voudrais tout d'abord revenir sur une question de forme : dans cette délibération, il est fait référence à la délibération n° 2008/8875 approuvée lors du Conseil du 18 février 2008 et qui portait sur un échange foncier avec la Communauté urbaine. Etait notamment mentionné dans cet échange la parcelle BK 7, sans précision du volume concerné. Nous comprenons à travers la délibération de ce soir que seul le volume 6 était compris dans l'échange foncier. La délibération de février est donc incomplète. Comment pouvons-nous approuver une délibération se référant à une délibération erronée ?

Deuxièmement, j'ai quelque peu de mal à saisir la façon dont ce dossier a été monté. Le 7 février 2005, l'autorisation de programme pour l'aménagement d'un jardin est donnée pour un montant de 734.000 € avec une réalisation prévue sur les années 2005, 2006 et 2007. Le 2 mai 2005, un premier avenant de maîtrise d'œuvre est approuvé. Le 30 janvier 2006, la Communauté urbaine cède une parcelle à la SACVL. Aujourd'hui, deux parcelles sont mises à disposition de la Ville, l'autorisation de programme est augmentée de 200.000 € pour s'établir à 934.000 € TTC et nous nous apercevons que ce chantier a pris du retard puisque la fin du programme est désormais prévue pour 2009.

Si j'ai bien tout compris la SACVL, société propriété de la Ville de Lyon, n'a pu réaliser le projet qu'elle envisageait sur cette parcelle acquise auprès de la Communauté urbaine, car le SYTRAL dont est membre la Communauté urbaine, l'en a empêché compte tenu du passage souterrain du tube du métro. On aurait été en droit d'espérer un meilleur dialogue entre ces différents partenaires publics.

Aujourd'hui, vous nous demandez donc d'approuver la mise à disposition temporaire par la SACVL du terrain précédemment acquis à la Communauté urbaine. Mais quels sont les projets de la SACVL sur ce terrain au-delà du 30 juin 2010 ? Y en a-t-il ? S'orientent-ils vers une revente à la Ville ? Je me permets de réitérer ces questions, n'ayant pas eu toutes les réponses lors du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Troisièmement, l'aménagement de ce terrain va engendrer la disparition d'un parking qui, je le concède bien volontiers, est sauvage et plutôt boueux. Bien qu'il recèle quelques épaves et que certains ont installé leur campement à cet endroit, il permet d'accueillir une centaine de véhicules. Or, en dehors des inévitables voitures ventouses, ce parking représente un apport non négligeable pour le quartier. En effet, peu de gens ont connaissance de la possibilité d'utiliser le parking du Monoprix, même s'il y a une heure trente gratuite, le parking du quai Arloing est somme toute plus éloigné et plus compliqué d'accès, compte tenu des circulations automobiles, aussi le parking Roquette est une solution très prisée.

Durant la campagne, il a été question de l'aménagement d'un parking souterrain place Vanderpol, est-ce toujours d'actualité ? Si oui, à quel horizon ? Je me souviens également que dans les plans d'aménagement du fameux pont Schumann, il y avait la trémie du pont Mouton qui était destinée à devenir un parking, mais là encore, qu'en est-il ? Nous ne pouvons que regretter cette méthode qui consiste à mettre les gens devant le fait accompli sans que les solutions de repli soient mises en place. Je vous remercie.

M. GIORDANO Alain, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement : Oui, si vous le permettez Monsieur le Maire et chers Collègues, donc en ce qui concerne Blandine Reynaud, voilà une intervention que j'ai bien notée, bien lue, et si je peux me permettre, un peu contradictoire. Ne vous vexez pas, je dis un peu contradictoire.

Contradictoire, non pas en ce qui concerne les propos de Mme Blandine Reynaud, encore que sur la campagne électorale j'avais bien compris que vous étiez aussi d'accord sur un espace vert à la place de l'îlot Roquette, mais que vous vouliez un parking en sous-sol. Comme on l'a vu tout à l'heure le parking en sous-sol n'est pas possible. Donc, finalement, si on avait voulu rejoindre vos propositions je ne pense pas qu'on aurait pu faire mieux mais ce que je voulais dire, c'est que vos propos sont également contradictoires avec ce qu'on entend régulièrement tant au niveau national que local, et surtout par exemple ce qu'on a entendu à la Communauté urbaine en ce qui concerne les débats sur le plan de mandat 2008-2014. Je me suis permis de sélectionner certaines interventions, de droite comme de gauche, surtout de droite, je cite : « Il faut encourager la réappropriation des lieux de vie par les habitants », « Le Grenelle de l'environnement encourage les collectivités à diminuer les émissions de CO<sup>2</sup> », et enfin en ce qui concerne le Maire d'Oullins : « Le

développement durable doit être co-substantiel de toute politique et surtout dans le quotidien des habitants ». S'ensuivaient ensuite des remarques du style « Il faut aménager les délaissés urbains servant souvent de dépotoir ou d'égout à voitures » et encore « saisir les opportunités foncières pour créer des espaces verts. »

Donc, voilà pour les grandes et belles déclarations, déclarations d'ailleurs très justes et le plus dur, vous le savez très bien Madame Blandine Reynaud, vous qui êtes également une élue de terrain que je vois souvent à l'écoute des habitants, vous savez bien que nous, en tant qu'élus sur le terrain, notre problématique c'est un peu de passer de ces bonnes intentions aux réalisations et donc d'essayer de mettre tout cela en musique comme on disait tout à l'heure.

Quelle est la situation sur ce jardin, puisqu'on n'a pas eu une présentation complète de ce délaissé ? Comme vous le disiez vous-même, vous parlez d'un délaissé sauvage et boueux, il s'agit d'un délaissé urbain qui sert donc d'égout à voitures pour une grande partie. On a des voitures, des camionnettes, des squats, des problèmes d'inondation, d'insalubrité et aussi des voitures qui sont là depuis un bon bout de temps, et qui sont démontées régulièrement jusqu'à ce qu'il n'en reste plus grand-chose ce qui laisse à dire qu'on se trouve soit avec des voitures volées, soit des voitures qui servent de pièces de recharge pour d'autres véhicules. Mais en tout cas, nous ne sommes pas dans un parking public, c'est sûr, vous l'avez d'ailleurs dit et là-dessus vous n'êtes pas, bien entendu, en contradiction.

Ensuite, ce qu'il faut souligner sur ce dossier c'est que nous avons un sol qui est très fragile puisqu'on a dit qu'en-dessous passe le métro et vous l'avez dit vous-même il y a eu en effet des projets immobiliers, et c'était tout à fait juste sur votre intervention, qui ont été donc abandonnés.

Le troisième point sur cette situation, c'est de dire qu'il est vrai que nous avons saisi l'opportunité de s'approprier ce délaissé, notamment au profit des familles du quartier. Voilà pour la situation.

En ce qui concerne l'initiative qu'on a prise sur ce délaissé urbain, ce que je voulais dire, c'est que je n'ai pas l'impression pour le coup et l'équipe du 9<sup>e</sup> n'a pas l'impression, de faire la révolution au niveau de l'écologie urbaine sur ce dossier. Je n'ai pas l'impression d'être non plus un grand maire « écolo », courageux, qui essaie de mettre la voiture hors de l'arrondissement, en mettant en application tout ce que je vous ai dit tout à l'heure. Ces différents grands discours, ces discours tout à fait justes que l'on a à Droite, comme à Gauche, sur la situation de la voiture dans la ville.

C'est également la réalité en chiffres, on l'a vu tout à l'heure avec les différentes interventions sur les rapports de la SEM, et

notamment de LPA, qui disent qu'à périmètre constant, l'utilisation de parkings diminue et la part de voitures diminue dans la ville.

C'est également une cohérence avec l'évolution entamée à Vaise depuis maintenant plus d'une dizaine d'années, avec la diminution des axes Marietton et Bourgogne et la diminution de fréquentation de véhicules. Et c'est surtout une cohérence, on n'en a pas parlé, avec la demande des habitants, qui veulent des espaces verts dans ce quartier, avec le Conseil de quartier de Vaise notamment et le Centre social Pierrette Augier.

Une cohérence enfin, et c'est vrai que c'est intéressant d'en parler, avec les commerçants : le développement du commerce et la place de la voiture en ville, je le dis très rapidement. Il y a trois commerçants, par exemple, sur cette rue Roquette et je pense que le fait de faire ce type d'équipement, il y a peut-être plus de chances que plus de personnes passent devant leurs vitrines. Cela, nous en sommes convaincus.

Il y a d'ailleurs une reconnaissance dans la presse spécialisée sur ce quartier, notamment le dernier ouvrage du magazine « Elle » d'octobre, qui déclarait que c'était un des quartiers qui allait devenir un des plus attractifs de Lyon.

C'est également une cohérence avec des études générales, que vous avez citées d'ailleurs, qui consistent en ce qui nous concerne évidemment, de nous poser la question, parce que c'est vrai que le petit commerce a besoin de transports en commun, mais il a aussi besoin de stationnement régulé. C'est vrai que nous avons lancé quelques études sous la place Vanderpol, pour voir si l'on ne pouvait pas se réapproprier cette place et travailler sur du parking en sous-sol, mais, entendons-nous bien, en contrôlant la densité de ce parking, compte tenu de ce qui a été dit tout à l'heure, notamment des interventions qui ont été faites sur les rapports de Lyon Parc Auto.

Voilà, il faut dire aussi qu'il faut voir qu'autour de cet espace, si l'on prend un rayon de 400 mètres autour de la place Valmy, on a quand même 5.000 places de parking, public ou privé, et que là en l'occurrence, on a avec notre analyse et notre comptage, une quarantaine de véhicules qui sont concernés actuellement sur l'îlot Roquette : ce qui fait moins de 1 %, en fait, de l'ensemble des possibilités de stationnement.

Voilà, je terminerai en disant que sur ce dossier, nous avons plutôt l'impression d'être en cohérence avec les déclarations que nous faisons, quand je dis « nous », c'est l'ensemble des élus, de Droite, comme de Gauche, sur ces problèmes d'occupation d'espaces publics et de la place qui doit être laissée à la voiture et aux différentes formes de pollution en ville. Vous avez eu raison de le signaler également, je suis d'accord avec vous, en cohérence avec les trois questions que j'ai posées tout à l'heure au nom de l'ensemble de l'équipe du 9<sup>e</sup> arrondissement et c'est vrai que vous avez remarqué que dans ces questions, le lien c'était

justement d'amener la nature en ville et dans ce projet-là, on est bien pleinement dans la concrétisation de ces paroles ; c'est normal qu'en tant qu'élu de terrain, on puisse mettre justement en application les paroles, et des paroles tout à fait justes que l'on a l'occasion de dire quand on est au Conseil municipal, ou au Conseil communautaire, on en parlait tout à l'heure.

Voilà, reste pour moi à terminer en remerciant Blandine Reynaud, pour sa question qui nous a donné l'occasion de clarifier ce dossier et nos intentions et ensuite à encourager, bien entendu, les habitants à s'approprier cet espace de respiration au centre du quartier, centre du quartier qui a bien besoin de ces espaces de respiration.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Buna, quelques mots, comme cela, Mme Blandine Reynaud sera amplement informée et donc elle ne fera pas une deuxième intervention tout à l'heure, je pense.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Comme cela, on n'y reviendra pas ! Je ne pense pas que l'îlot Roquette soit une telle bombe à retardement ! Passer autant de temps sur un espace aussi étroit !

Je voulais seulement vous rappeler qu'en 2004, nous avons voté, à l'unanimité, l'aménagement d'un espace public et vert, sur la totalité de la parcelle. Il y avait, à l'époque, 105 véhicules, mais comme il se trouvait que l'utilisation de cet espace était, comment dire, pas vraiment habituel (on y trouvait des caravanes, on y trouvait disons une vie locale nocturne intense), ce sont les habitants eux-mêmes qui demandaient la suppression de cet enclave. Je n'ai vu personne dans l'Opposition s'élever, ce n'était peut-être pas la même, mais encore que... quelques uns survivent ici ! Donc, 2004, pas de problèmes !

Ensuite, deuxième épisode : la SACVL dit : il y a besoin de logements étudiants, mais évidemment je ne rentabilise l'opération que si je fais deux niveaux de parking dessous, cela c'était au Nord de la parcelle. Vous avez raison, le temps de faire les études, la SACVL s'aperçoit que le SYTRAL lui demande de prendre la responsabilité des dommages éventuels, qui pourraient être causés sur le métro ; vu les risques et vu les coûts, la SACVL abandonne.

On nous avait demandé d'attendre pour réaliser la deuxième tranche, que la SACVL ait fini -et c'est bien compréhensible-, parce que quand vous aménagez une tranche où passent des Caterpillar, des camions, etc, c'est désagréable. La SACVL ayant abandonné son projet, nous revenons au projet initial : il se fait en deux tranches, au lieu de se faire en une tranche.

Et si vous aviez des inquiétudes sur les coûts, je dirai que le rapport détaille, en partie, l'augmentation des coûts, mais je suis prêt à vous donner le détail poste par poste, et on s'apercevra que l'aménagement, lui-même, de l'espace, dont il est aujourd'hui question, de

2.200 m<sup>2</sup>, n'a coûté que 80.000 €, soit exactement 36 € par mètre carré : c'est bien loin du ratio, que l'on trouve sur les aménagements dans beaucoup d'autres arrondissements ; pourtant les Maires demandent à corps et à cris des aménagements des espaces verts, des espaces publics, dans tous les arrondissements.

Donc, vous avez la chance d'en avoir un ! Moi, je ne réponds pas sur le parking, puisqu'il y a les possibilités d'utilisation de Monoprix, puisqu'il y a Vanderpol, et puis puisqu'il y a aussi une tendance qui fait que l'on utilisera de plus en plus les transports en commun et sans doute un peu moins la voiture, cela a été souligné tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Merci bien. Moi, c'est le premier débat où je vois que lorsque l'on propose un espace vert, on trouve que c'est trop ! Je dois dire que partout ailleurs, ce serait plutôt le contraire, on nous demanderait là où nous voulons bâtir, de mettre des espaces verts. Là on ne bâtit plus, on met l'espace vert, et on nous dit finalement, ce n'est pas le projet qu'il faudrait réaliser !

Je rappelle pour la petite histoire que c'était d'ailleurs un vieux projet qui avait été envisagé par des équipes municipales précédentes, en particulier par M. Chabert, qui ne siège plus sur nos bancs, mais à Villeurbanne, et qui avait prévu, effectivement, un cheminement vert, dont on parlait tout à l'heure, au travers du 9<sup>e</sup> arrondissement et, pour une fois, nous nous inspirons –pas pour une fois d'ailleurs- comme toujours, comme souvent, nous nous inspirons de ce qu'il y a de meilleur dans le programme qui était avant nous. Voilà.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)